

Dessie Woods libérée, Johnny Harris grâcié

Le 29 juin dernier, la Cour Suprême de l'Alabama a annulé la condamnation à mort de Johnny « Imani » Harris et ordonné qu'il soit à nouveau jugé.

Johnny Harris, un jeune noir, avait commis le « crime » de s'installer avec sa famille dans un quartier blanc de Birmingham, en Alabama. Après d'insupportables persécutions, il fut accusé sans aucune preuve de viol et de quatre vols.

Condamné à quatre fois la prison à perpétuité (sic), il fut enfermé à la prison d'Atmore, réputée pour ses conditions de détention particulièrement inhumaines.

Révolté par cette situation, il devint membre actif du mouvement des prisons « *Inmates for action* ». Le 18 janvier 1974, des gardiens à l'uniforme taché de sang entraient dans la section des cellules où Harris était enfermé pour ses activités politiques et menaçaient de mort les prisonniers. Des détenus prirent deux gardiens en otages et libérèrent d'autres prisonniers. Le directeur de la prison refusa d'accéder à la demande des prisonniers, — qui voulaient, par cet acte, exposer à la presse leur conditions de détention —, et lança l'assaut dans lequel un gardien trouva la mort.

Un peu plus tard, trois des prisonniers ayant participé à cette révolte étaient retrouvés « *morts ou assassinés* ». Aucune enquête ne fut faite pour déterminer les causes de leur mort.

Sur la base de « *témoignages* » bourrés de contradictions flagrantes, Johnny Harris fut chargé du meurtre du gardien et condamné à mort pour l'exemple.

Sur les listes de choix du jury, il y avait 128 blancs et 2 noirs (il y a 20 % de Noirs dans l'Etat) et la loi pour condamner à mort Johnny Harris en raison de sa complicité dans une révolte de prisonniers date d'avant la guerre de Sécession !

Le cas de Johnny « Imani » Harris avait suscité une intense campagne pour la grâce du jeune condamné aux Etats Unis à laquelle le **Mrap** avait participé. Il faut maintenant soutenir le combat pour sa libération et sa réhabilitation.

Le 9 juillet, la Cour d'Appel de la 5^e Circonscription fédérale a décidé la mise en liberté de Dessie Woods, une jeune Noire de 34 ans, mère de deux enfants, condamnée à 22 ans de prison en 1975 pour avoir tué avec l'arme dont il la menaçait, l'homme blanc qui tentait de la violer. Le tribunal l'avait accusée d'homicide prémédité et de vol à main armée !

Pendant le procès, la ville d'Hawkinsville, où il se déroulait fut mise en état de siège par la police, qui instaura un climat de terreur dans la communauté noire, ce qui explique le verdict inique prononcé malgré la présence de six Noirs dans le jury.

La libération de Dessie Woods, résultat d'une intense campagne internationale en sa faveur (il existe en France un « *Comité de Soutien à Dessie Woods* » dont le **Mrap** fait partie), constitue une vic-

toire très importante pour le peuple Noir des Etats-Unis aux yeux duquel elle est devenue le symbole du droit des Noirs à la légitime défense face aux attaques racistes.
Robert PAC

Tournée mouvementée des Springboks

Malgré les protestations des mouvements anti-apartheid de Nouvelle-Zélande et du reste du monde (1) l'opposition de tous les partis politiques néo-zélandais, la menace des pays africains affiliés de boycotter les prochains jeux du Commonwealth prévus l'an prochain à Brisbane et l'invitation du Premier Ministre à « *bien réfléchir* » une dernière fois, la Fédération Néo-zélandaise de Rugby a maintenu sa décision d'organiser la tournée des Springboks, les rugbymen sud-africains, du 22 juillet au 12 septembre.

Dès le premier match, cette tournée a provoqué dans le pays un déchaînement de manifestations de protestation. Des dizaines de milliers de personnes ont affronté les forces de police pour empêcher le déroulement des rencontres des Springboks avec des équipes locales ou nationale. Il y a eu des centaines de blessés de part et d'autre, des dizaines d'arrestations. Les manifestations ont empêché le déroulement de deux matches et interrompu la séance

du Parlement du 11 août. Un violent incident a opposé au Parlement le ministre des Affaires Etrangères et le groupe d'opposition du Parti Travailleuse. A l'heure où nous écrivons ces lignes (26 août), il est question de l'annulation du dernier match d'Auckland, le 12 septembre. Il serait remplacé par une journée nationale anti-apartheid et une manifestation de masse dans cette ville.

Les joueurs sud-africains, à leur retour de Nouvelle Zélande, doivent jouer trois matches aux Etats-Unis (19 septembre à Chicago, le 22 à Albany et le 24 à New York). Les protestations s'élèvent avec force dans tout le pays où l'on considère que cette tournée américaine s'inscrit dans l'optique de la politique de rapprochement avec l'Afrique du Sud de Ronald Reagan.

Considérant les événements de Nouvelle Zélande, le maire de New York, Edward Koch, a déjà refusé de prêter un stade pour le match du 24 septembre « *à cause des problèmes de sécurité* » (et de leur coût !). L'organisation Start (« *Stop The Apartheid Rugby Tour* ») ne

LE RACISME EN JUSTICE

FAURISSON TROIS FOIS CONDAMNÉ

Les procès intentés à Robert Faurisson, qui se sont déroulés à Paris en mai, juin et juillet, ont abouti à sa triple condamnation.

Dans son jugement du 8 juillet, la 1^{re} Chambre (civile) du Tribunal de Grande Instance a donné satisfaction au **Mrap** et aux sept autres associations qui demandaient que soit sanctionnée par la Justice l'action frauduleuse du soi-disant « *historien* » affirmant que le génocide des juifs et les chambres à gaz n'ont pas existé.

Elles obtiennent le franc de dommages et intérêts qu'elles réclamaient symboliquement. Le Tribunal a, en outre, ordonné la publication du jugement (pour un montant de 20 000 francs) dans trois journaux où ont paru ces articles : **Le Monde**, **Le Matin** et **Historia**.

Devant la 17^e Chambre correctionnelle, c'est une phrase prononcée dans une émission d'**Europe n° 1**, en décembre 1980, qui faisait l'objet des poursuites du **Mrap**, de la Licra et de l'Amicale des déportés d'Auschwitz. Une fois de plus, Faurisson avait présenté sa fameuse « *thèse* », en assimilant « *le prétendu génocide* » et « *les prétendues chambres à gaz* » à des inventions destinées à étayer « *une gigantesque escroquerie politico-financière du sionisme international* ».

Le 3 juillet, Faurisson a été condamné, en application de la loi du 1^{er} juillet 1972, à 3 mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, ainsi qu'à des dommages et intérêts de 4 000 F. pour la Licra et 6 000 F. pour chacune des deux associations (**Mrap** et Amicale d'Auschwitz).

Dans les deux affaires, le **Mrap** était représenté par M^e Roland Rappaport, assisté dans la seconde par M^e Bruno Ryterband.

Par ailleurs, sur plainte de l'historien Léon Poliakov, Faurisson a été condamné pour diffamation le 3 juillet, par la 17^e Chambre, à 2 000 F. d'amende et 1 F. de dommages et intérêts.

« MINUTE » ET « HOLOCAUSTE »

En février 1979, dans un article de **Minute**, intitulé « *Les silences d'Holocauste* », François Brigneau se livrait à une virulente diatribe antijuive, reprenant à sa façon les mensonges de Faurisson.

Il a été condamné à Paris, le 24 juin, par la 17^e Chambre correctionnelle, à 8.000 F d'amende et 6.000 F de dommages et intérêts à verser aux deux plaignants (**Mrap** et Licra), à l'insertion du jugement dans **Minute** et dans deux autres journaux.

Le **Mrap** était représenté par M^e George Paulangevin.

UNE BANDE DESSINÉE COUTEUSE

Nos lecteurs se souviennent sans doute d'une brochure qui fit scandale. Sous la forme d'une bande dessinée, aussi stupide que provocatrice, elle relatait l'histoire d'un certain « *Rabbi Solomon* », présenté comme un escroc à la marée noire, exploitant les soldats chargés de combattre ce fléau et transformant la Bretagne en lupanar.

Dans un premier temps, cette brochure fut saisie et interdite à la vente par ordre du Tribunal de Paris. Puis, sur plainte du **Mrap** et de la Licra, les responsables de cette production, Mme Guglielmi et M. Serra, ont été condamnés, le 2 juillet, à 3 000 F. d'amende, à 5 000 F. de dommages et intérêts à chacune des deux parties civiles et à la publication du jugement dans un journal au choix du **Mrap**.

Le **Mrap** était représenté par M^e Francis Pudowski.

DISCRIMINATION A L'A.N.P.E.

A l'A.N.P.E. de Grenoble, les exigences d'employeurs racistes, excluant l'embauche de travailleurs étrangers ou noirs, avaient été prises en

considération et inscrites sur fiches. A la suite de la plainte du **Mrap** et après une longue période d'instruction, le juge vient de décider le renvoi devant le Tribunal du directeur local de l'A.N.P.E. et de 9 employeurs.

L'avocat du **Mrap** est M^e Nelly Seloron.

A signaler par ailleurs un développement intéressant, consécutif à une affaire semblable à Bordeaux (qui, elle, avait abouti à un non-lieu). Un employé de l'A.N.P.E., M. Philippe Labarrère, qui avait dénoncé les discriminations pratiquées, s'était vu écarté par la Direction régionale de la promotion à laquelle il pouvait prétendre en fonction de ses notes.

Le Tribunal Administratif, de Paris, constatant notamment « *qu'on lui a tenu rigueur de son appartenance syndicale et de ses prises de position au sein du bureau régional C.F.D.T. de l'A.N.P.E., et de son appartenance au Mrap,* » a annulé la décision de la Direction.

« HALTE AUX INSULTES ! »

Le directeur et fondé de pouvoir d'une entreprise de La Plaine Saint-Denis (93), le G.I.E. Styx-Lemercier, s'était livré, en 1979, à des attaques racistes contre les travailleurs immigrés, oralement et par un tract intitulé « *Halte aux mensonges ! Halte aux insultes !* »...

Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a estimé « *qu'en désignant à la vindicte publique une minorité de travailleurs étrangers, en soulignant qu'ils s'attaquaient à notre société et s'en prenaient à la société française et à son aspect politique,* en ajoutant, « *Doit-on le tolérer ?* », Roger Morel s'est rendu coupable des faits qui lui sont reprochés ».

Pour injure et provocation à la haine, il a donc été condamné à verser un franc de dommages et intérêts aux plaignants : le Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie (C.G.T.) et deux travailleurs maghrébins, et 500 F. au **Mrap**.

Notre Mouvement était représenté par M^e Renée Velcman.

désespère d'obtenir l'annulation des deux autres rencontres (2).

A la mi-août, on apprenait que la Fédération de Rugby de l'Est Américain avait reçu en décembre dernier un don de 25 000 dollars d'un homme d'affaires de Johannesburg qui n'est autre que Louis Luyt, une des figures dominantes du scandale du ministère de l'Information sud-africain qui provoqua le départ de l'ancien Premier Ministre, John Vorster. L'enquête officielle avait montré que Louis Luyt et les siens avaient détourné 15 millions de dollars sur les fonds secrets du Département de l'Information pour financer « *The Citizen* », un journal de langue anglaise pro-gouvernemental qu'il avait créé en

1976. Telle est la sorte d'hommes que l'Afrique du Sud utilise dans son plan pour briser, par l'argent, le boycottage international du sport sud-africain !

La tournée américaine des Springboks, si elle a lieu, peut avoir des conséquences énormes, car déjà, les Africains ont menacé, dans ce cas, de boycotter les Jeux Olympiques de 1984 qui doivent se dérouler à Los Angeles.

R. P.

(1) Le Mrap a adressé des télégrammes de solidarité aux organisations antiracistes de Nouvelle Zélande.

(2) Le Mrap lui a également exprimé son soutien.

Agressions sud-africaines tous azimuts

suite de la première page

La délégation américaine, conduite par le député démocrate du Michigan, Howard E. Wolpe, parvenue sur les lieux quelques heures plus tard, put contempler le désastre. Elle vit aussi que les forces de police avaient mis en place des barrages pour empêcher des volontaires d'entrer dans le camp afin de distribuer de la nourriture, des couvertures et des médicaments aux malheureux.

Ces squatters sont les femmes et les enfants des travailleurs noirs venus de leurs lointains « *homelands* » travailler au Cap et à qui les lois de l'apartheid interdisent de rejoindre leurs maris ou leurs pères. Transgressant ces lois inhumaines, ils viennent s'installer à Nyanga, dans des abris précaires, pour vivre près du chef de famille. Les femmes et les enfants que les députés américains ont vu expulser brutalement ont ensuite été transférés dans ce véritable camp de déportation qu'est l'Etat « *bidon* » du Transkei.

Au cours d'une conférence de presse donnée avant de prendre

l'avion pour le Kenya, l'étape suivante de son périple africain, la délégation américaine a exprimé sa réprobation : « *Je ne comprends pas qu'un gouvernement permette de telles actions et les perpétue* », a notamment déclaré Richard L. Ottinger, député de New-York. Les larmes aux yeux ; un autre député démocrate de New-York, Shirley Chisholm, s'exclama : « *Je n'ai jamais vu un tel dénuement, un tel désespoir que chez ces pauvres mères noires et leurs enfants* ».

On est tenté d'ironiser devant cette vertueuse indignation quand on connaît la situation qui est faite aux Noirs et aux autres minoritaires aux Etats-Unis, mais on ne peut la soupçonner d'avoir été inspirée par la subversion anti-américaine.

Toujours est-il que les Etats-Unis se sont opposés à une démarche commune des ambassadeurs en poste en Afrique du Sud, demandée par l'ambassadeur de France, pour protester contre les méthodes employées pour chasser de leurs abris, les squatters de Nyanga.

D'autre part, trois nouveaux militants de l'A.N.C. viennent d'être condamnés à mort : Antony Tso-Tsobe, Johannès Shabangu et David Moisi. Ils viennent rejoindre trois de leurs compatriotes : Johnson Lubisi, Tsepo Mashungo et Naphtali Manana et un patriote namibien : Marcus Kateka (voir D.L. avril 1981).

Enfin, le gouvernement Reagan a clairement apporté son soutien à l'intervention sud-africaine en Angola, par ses déclarations et par

son veto à la résolution présentée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, condamnant fermement l'opération sud-africaine et demandant des sanctions sévères contre le régime de Prétoria.

Actuellement, sept militants anti-apartheid attendent leur exécution. Le Mrap a lancé une campagne de cartes-pétitions que l'on peut se procurer au siège du Mouvement. Une vigoureuse protestation de l'opinion internationale peut leur sauver la vie.

Emeutes en Grande-Bretagne et en Irlande

C'est presque une guerre civile qui a secoué cet été l'Angleterre, déjà bien malade du conflit qui oppose les républicains irlandais au régime de fer de Mme Thatcher.

A Brixton, Birmingham, Liverpool ou Leeds, de violents affrontements ont eu lieu entre la communauté noire et les forces de police. Les Noirs, essentiellement jamaïcains, voulaient protester contre la présence permanente des policiers dans leurs quartiers et les provocations auxquelles les représentants de l'ordre se livrent fréquemment.

Dans chaque ville presque, les violences ont fait suite à l'arrestation injustifiée de jeunes Noirs.

Très rapidement, les émeutiers ont été rejoints par des Blancs victimes eux aussi de la crise et des provocations policières. Il faut savoir qu'en Grande-Bretagne, le chômage touche deux fois plus les Noirs que les Blancs. Les premiers sont cantonnés dans des quartiers où seuls les squatters blancs veulent pénétrer. Les ghettos anglais sont le refuge des chômeurs ; la délinquance y prolifère et un racisme anti-blancs s'installe paisiblement.

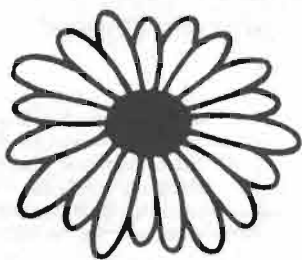
Ces émeutes, dont l'origine était raciale, se sont peu à peu converties en émeutes sociales où les pauvres, Noirs et Blancs, luttaient

côte à côte, réconciliant les deux communautés. Le bilan de cet été s'élève à plusieurs morts, des dizaines de blessés et des centaines d'arrestations. Rien ne laisse cependant penser qu'il y aura, dans un proche avenir, une amélioration de la situation.

Au contraire le festival de Nottingham Hill Gate, qui avait été ces dernières années le théâtre de heurts violents entre la police et la communauté noire, a été, en 1981, l'occasion d'une provocation raciste de la part du National Front, parti nazi. Cependant, aucune violence n'a été relevée au cours des trois jours de fête où les Caribéens envahissent les rues de la ville aux sons des Steel Bands, de la Samba et du Reggae.

En Irlande, l'effervescence n'a pas baissé depuis la mort du député Bobby Sands. Le dixième gréviste de la faim est mort dans l'indifférence générale des Anglais. A Belfast, plusieurs milliers de personnes ont accompagné son corps, privé de nourriture pendant deux mois, à sa dernière demeure.

Pour les Irlandais, comme pour les Noirs de Grande-Bretagne, l'heure du changement n'est pas arrivée. Il est à craindre qu'il y aura encore de nombreux Bobby Sands et de nombreux Brixton.



maillots de bain

bilytis
PARIS

piédssensibles

*les chausseurs
du confort et de l'élégance*

**Choix unique en chevreau
en sports et en bottes**

(1*) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9*) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M° St-Lazare - Trinité)

(6*) Rive gauche - 85, rue de Sévres (Métro Sévres-Babylone)

(10*) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis.

Pas de remise, mais...

**FABRICATION
ARTISANALE
PRIX ARTISANAUX**
Le
**"SUR MESURES"
PAR MODELISTE
DIPLOMÉE**

Ouvert jusqu'à 19h30

"AU RENARD BLEU"

FOURRURES

68, av. des Gobelins
Tél. : 331-16-85

Métro Place d'Italie
Autobus : 27-47-57-67-83

— Garde en frigorifique
— Service après-vente
— Crédit gratuit
— Parking gratuit